

CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°02

Réunion du :	17.07.2026
Présidente de la CR :	Julie BLOT
Présents :	Wahib ALIMI - Alain CHARRANCE – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Sylvain MELOT – Julien PERROT - Céline PLANCHET – Julien ROBOAM
Assistent :	Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE

Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688)
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDF ANGERS (549783),
M. Sylvain MELOT, membre du club de FUTSAL BAZOUGERS (554193),
M. Julien PERROT, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Composition des Championnats Régionaux Seniors Futsal – 2026/2027

2.1. Composition/Groupes

La Commission propose les groupes suivants au Comité de Direction, avec 10 équipes en R1 et R2.

Groupe R1 (10 équipes) :

- 852483 - ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
- 517159 - ET.S. HAUTE GOULAIN
- 506956 - L ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICTONS
- 537103 - LE MANS FOOTBALL CLUB
- 564944 - LE MANS METROPOLE FUTSAL
- 554447 - A. NANTAISE FUTSAL
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL
- 580726 - ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
- 513166 - FOY.ESPE. DE TRELAZE
- 548580 - SPORTING TRELAZE

Groupe R2 (10 équipes) :

- 549783 - LCDF ANGERS
- 554193 - FUTSAL BAZOUGERS
- 525247 - F.C. ROBRETIERES LA ROCHE S/YON
- 581445 - J.S. MAGHREB
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
- 554447 - A. NANTAISE FUTSAL
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL
- 565339 - NANTES MAMBA FUTSAL
- 580510 - U.S. DU PAYS DE JUHEL
- 548578 - TRELAZE FALA

2.2. Calendrier des oppositions

La Commission élaborera le calendrier des oppositions des championnats de Régional 1 Futsal et Régional 2 Futsal lors de sa prochaine réunion.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels desideratas.

3. Championnat Régional 1 Féminin Futsal – 2026/2027

3.1. Composition / Engagements

La Commission prend connaissance des engagements au 17.07.2026, et acte la composition du Championnat Régional 1 Féminin Futsal pour la saison 2026/2027, sous réserve d'homologation par le Bureau ou le Comité de Direction, et sous réserve de conformité aux obligations fixées à l'article 9 du règlement des championnats régionaux et départementaux féminins futsal, lequel précise notamment que :

- 1. Les Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminins Futsal sont ouverts à tous les clubs affiliés à la LFPL à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc. au 30 juin de l'année en cours.*
- 2. Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle avec un créneau horaire annuel de 5 heures minimum pour les plateaux rassemblements et de 2 heures minimum pour les plateaux, à raison d'un créneau par mois.*
- 3. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes par compétition.*
- 4. Chaque club devra posséder a minima 10 joueuses licenciées susceptibles de participer à l'épreuve.*
- 5. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Régionale d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé en Annexe 5 sera porté au débit du compte du club.*

Régional 1 Féminin Futsal – 8 équipes :

- 565005 - LAVAL AVA FUTSAL
- 517159 - ET.S. HAUTE GOULAIN
- 582294 - F. C. LONGUENEE EN ANJOU
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL
- 548580 - SPORTING TRELAZE
- 548578 - TRELAZE FALA
- 513166 - FOY.ESPE. DE TRELAZE

Format

- Formule Championnat en une phase
- Formule aller/retour
- 14 journées

Précisions

La Commission indique que l'équipe classée première du Championnat, sera proposée à la FFF à l'issue de la saison pour le championnat national 2027/2028 en application du règlement du Championnat National D1 Féminin Futsal.

3.2. Calendrier des oppositions

La Commission élabore le calendrier général pour validation auprès du CODIR et élaborera le calendrier des oppositions du Championnat Régional 1 Féminin Futsal, lors de sa prochaine réunion.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels désidératas.

4. Championnats Régionaux Jeunes Futsal – 2026/2027

4.1. Composition/ Engagements

La Commission prend connaissance des engagements au 17.07.2025, et acte la composition des Championnats Régionaux Jeunes Futsal pour la saison 2026/2027, sous réserve d'homologation par le Bureau ou le Comité de Direction, et sous réserve de conformité aux obligations fixées à l'article 9 du règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes futsal, lequel précise notamment que :

- 1. Les Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Futsal sont ouverts à tous les clubs Futsal affiliés à la LFPL et autres clubs LFPL ayant une section Futsal, prenant part aux championnats Futsal Seniors et à jour de leurs cotisations, droits d'engagements, amendes, etc... au 30 juin de l'année en cours.*
- 2. Ne pourront s'engager que les clubs possédant un terrain homologué ou autorisé par la LFPL. Les clubs utilisant les salles municipales devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.*
- 3. Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle avec un créneau horaire hebdomadaire de 5 heures minimum pour les plateaux rassemblements et de 2 heures minimum pour les matchs de championnat.*
- 4. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes par compétition.*
- 5. Chaque club devra posséder a minima 10 joueurs licenciés susceptibles de participer à l'épreuve.*
- 6. Les engagements se font via footclubs à la date communiquée, chaque saison, par la Commission Régionale d'Organisation. Le montant de l'engagement fixé en Annexe 5 sera porté au débit du compte du club.*

Régional U18 Futsal – 13 équipes :

- 565005 - LAVAL AVA FUTSAL
- 564286 - LES SABLES D'OLONNE FUTSAL
- 525247 - F.C. ROBRETIERES LA ROCHE S/YON

- 852483 - ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
- 537103 - LE MANS FOOTBALL CLUB
- 565339 - NANTES MAMBA FUTSAL
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL
- 554447 - A. NANTAISE FUTSAL
- 563918 - U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL
- 548578 - TRELAZE FALA
- 548580 - SPORTING TRELAZE

Format

- Formule Championnat en une phase
- Formule aller/retour
- 24 journées

Précisions

La Commission indique que l'équipe classée première du Championnat, sera proposée à la FFF à l'issue de la saison pour le Championnat National 2027/2028 en application du règlement du Championnat National U19 Futsal.

Arbitrage

La Commission demande au service arbitrage, la désignation de deux arbitres par match pour cette saison sur le Championnat Régional U18 Futsal.

Régional U15 Futsal – 8 équipes :

- 565005 - LAVAL AVA FUTSAL
- 564286 - LES SABLES D'OLONNE FUTSAL
- 517159 - ET.S. HAUTE GOULAIN
- 852483 - ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
- 554447 - A. NANTAISE FUTSAL
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL
- 548578 - TRELAZE FALA

Format

- Formule Championnat en deux phases
- 1^{ère} phase avec une poule A composée de 4 équipes, et une poule B composée de 4 équipes
- 2^{ème} phase avec une poule Elite composée de 4 équipes, et une poule Excellence composée de 4 équipes
- 12 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 4 équipes
- Matches aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - o Les 2 premières équipes de la poule A, accéderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase
 - o Les 2 premières équipes de la poule B, accéderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase

Régional U13 Futsal – 10 équipes :

- 564286 - LES SABLES D'OLONNE FUTSAL
- 852483 - ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
- 507116 - MONTAIGU VENDEE FOOTBALL 2
- 582328 - NANTES METROPOLE FUTSAL
- 554447 - A. NANTAISE FUTSAL
- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL

- 553688 - NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL 2
- 563918 - U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL
- 548578 - TRELAZE FALA

Format

- Formule Championnat en deux phases
- 1^{ère} phase avec une poule A composée de 5 équipes, et une poule B composée de 5 équipes
- 2^{ème} phase avec une poule Elite composée de 5 équipes, et une poule Excellence composée de 5 équipes
- 20 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 5 équipes
- Matches aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - o Les 2 premières équipes de la poule A, accèderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase
 - o Les 2 premières équipes de la poule B, accèderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 2 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase

Précisions

La Commission précise aux clubs ayant 2 équipes au même niveau que l'équipe 1 est supérieure à l'équipe 2 au sens de l'article 167.

4.2. Calendrier des oppositions

La Commission élabore le calendrier général pour validation auprès du CODIR et élaborera le calendrier des oppositions des Championnats Régional U18 – U15 et U13 Futsal, lors de sa prochaine réunion.

La Commission profite de cette attente pour relancer les clubs n'ayant pas encore renseignés d'éventuels desideratas

5. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation

La Présidente
Julie BLOT



Le Secrétaire de séance,
Lucie GUILLARD

